



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 3 octobre 2016, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Martin Jones et Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Steve Nadeau et Alain Villemure sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 en retirant les items 9.2 et 9.3.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 octobre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre et la séance extraordinaire du 23 septembre 2016
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse et d'une chargeuse
 - 8.3 Demande au PIQM dans le cadre du projet de rénovation de la caserne d'incendie
 - 8.4 Entente d'entraide automatique avec la Ville de Scotstown
 - 8.5 Soumission pour le projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturelles
 - 8.6 Don au Foyer St-Paul pour la campagne financière 2016
 - 8.7 Don pour couvrir le coût des repas à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent pour l'Assermentation des ministres au parlement du secondaire
 - 8.8 Don au centre communautaire de Brookbury

2016-10-123



No de résolution
ou annotation

9. Législation
 - 9.1 Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 428-2016 pour le projet de rénovation de la caserne d'incendie de Bury
 - 9.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 425-2016 décrétant l'achat d'une niveleuse
 - 9.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 426-2016 décrétant l'achat d'une chargeuse
 - 9.4 Adoption du règlement 411-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury modifiant le règlement numéro 411-2014
 - 9.5 Règlement numéro 415-2016 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Bury modifiant le règlement numéro 415-2013
 - 9.6 Adoption du règlement numéro 427-2016 relatif à l'utilisation de l'eau potable
10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 7 novembre, 2016, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre et la séance extraordinaire du 23 septembre 2016.

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen s'est présenté avec des questions concernant :

- Le calendrier des travaux concernant le ponceau au coin du chemin Labbé et Crossbury,
- Le travail demandé par une citoyenne pour détourner les eaux de ruissellement sur sa propriété au printemps,
- La durée du contrat de concession au golf.

5. Dépôt de la correspondance du mois

Rien à signaler.

2016-10-124

2016-10-125



No de résolution
ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics et Environnement

7.4 Urbanisme et développement

7.5 Loisir, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **134 985,40 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2016 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse et d'une chargeuse

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la niveleuse actuelle année 1979 et la rétro caveuse Ford année 1994 dont de nombreuses réparations sont à prévoir;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'AUTORISER la directrice générale à procéder, au nom de la municipalité, à l'affichage sur le site du système électronique d'appel d'offre (SEAO) en vu de faire l'acquisition d'une niveleuse et à procéder avec un appel d'offre par invitation pour l'achat d'une chargeuse.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Demande au PIQM dans le cadre du projet de rénovation de la caserne d'incendie

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la rénovation de la caserne incendie de Bury;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU D'autoriser la réalisation du projet de rénovation de la caserne incendie de Bury.

2016-10-126

2016-10-127

2016-10-128



No de résolution
ou annotation

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents concernant la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous volet 5.1.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Entente d'entraide automatique avec la Ville de Scotstown

ATTENDU QUE la municipalité de Bury et la Ville de Scotstown désirent partager leurs service d'incendie et conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection automatique contre l'incendie et pour les mesures d'urgences ;

ATTENDU QUE les articles 569 et suivant du Code Municipal permettent aux deux municipalités de conclure une entente relative à ce plan;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu du protocole d'entraide automatique en matière de sécurité incendie avec la ville de Scotstown pour tout appel d'incendie ou alarme incendie et d'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et la directrice générale, madame Karen Blouin, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Soumission pour le projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturels

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues de deux entrepreneurs pour la réalisation de la phase 1 du projet de construction d'une dalle de béton pour la patinoire extérieure;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission présentée par *Léo Barolet et cie.* au montant de 42 500 \$, taxes en sus pour réaliser la phase 1 du projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturelles dans le cadre du pacte rural et fonds de développement des territoires.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Don au Foyer St Paul de Bury Inc

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Foyer St-Paul de Bury Inc, une lettre demandant une contribution financière à leur campagne de financement 2016;

ATTENDU QUE le foyer est un organisme à but non-lucratif et que les fonds amassés serviront à soutenir les opérations quotidiennes et à réaliser des projets spéciaux tels que mentionné dans la lettre de campagne;

2016-10-129

2016-10-130

2016-10-131



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ à la campagne de financement
2016 du Foyer St-Paul de Bury Inc.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**8.7 Don à la Polyvalente pour l'Assermentation des ministres au
parlement du secondaire**

ATTENDU QUE La Cité école possède un parlement secondaire (conseil
des élèves), que ces élèves sont élus par leurs pairs et possèdent un rôle
important dans l'école;

ATTENDU QUE 3 ministres demeurent à Bury et que l'un d'eux est le
premier ministre;

ATTENDU QU'une demande a été faite de la part de la Polyvalente Louis-
Saint-Laurent à l'effet que la municipalité défraye les coûts de repas pour
l'ensemble des membres du parlement et des invités;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser que la municipalité défraye les coûts des repas pour
une somme estimée à 250 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Don au Centre communautaire de Brookbury Inc

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Centre
communautaire de Brookbury une lettre demandant une contribution
financière pour leur fête de l'Halloween qui aura lieu le 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Centre communautaire de Brookbury est un organisme
à but non-lucratif et voit au bien-être des enfants de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU de faire un don de 50 \$ comme contribution financière pour
leur fête de l'Halloween le 28 octobre prochain.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

**9.1 Avis de motion au règlement d'emprunt 428-2016 relatif au projet
de rénovation de la caserne incendie de Bury**

La/le conseiller(e), Marilyn Matheson donne avis de motion qu'un projet de
règlement d'emprunt numéro 428-2016 relatif au projet de rénovation de la
caserne incendie de Bury sera déposé avec dispense de lecture pour
adoption à une séance future.

9.2 REPORTÉ

2016-10-132

2016-10-133



No de résolution
ou annotation

9.3 REPORTÉ

9.4 Règlement numéro 411-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury modifiant le règlement numéro 411-2014

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83) a été sanctionné le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette loi impose aux villes et aux municipalités de modifier leurs codes de déontologies, et ce, afin d'ajouter de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné en même temps qu'a été fait la présentation par le conseiller Martin Jones lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 411-2016, intitulé « règlement modifiant le règlement 411-2014 » intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Bury » soit et est adopté, le dit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le règlement 411-2014 est modifié par l'ajout de l'article 5.5.1 à être inséré entre les articles 5.5 et 5.6 comme suit :

Article 5.5.1 Interdiction lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tous les élus de la municipalité de Bury de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité de Bury, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.5 Règlement numéro 415-2016 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Bury modifiant le règlement numéro 415 - 2013

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83) a été sanctionné le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des articles 101 et 102 de cette nouvelle loi, les municipalités ont l'obligation de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

2016-10-134

2016-10-135



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'article 7.1 au règlement numéro 415-2016 du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est nécessaire pour la conformité de la Loi 83;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en même temps qu'a été fait la présentation lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, par Martin Jones;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 415-2016, intitulé « règlement modifiant le règlement 415-2013 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Bury » soit et est adopté, le dit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le règlement 415-2013 est modifié par l'ajout de Règle 3.1 à être insérée entre les Règles 3 et 4 comme suit :

Règle 3.1 Interdiction lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout membre des employés municipaux de la municipalité de Bury de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité de Bury, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9.6 Adoption du règlement 427-2016 relatif à l'utilisation de l'eau potable

ATTENDU QUE le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) R.R.Q., c. Q-2 r.40 a été révisé en profondeur et édicté dans la Gazette Officielle du Québec en 2012;

ATTENDU QUE conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable les municipalités doivent adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable similaire au modèle proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet du règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher

2016-10-136



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 427-2016 soit et est, par les présentes, adopté

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'est présenté au conseil avec des questions concernant :

- Point 9.6 concernant la portée de l'article 3 à savoir si cela vaut pour tous les consommateurs, même ceux qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable,
- Item 8.4 concernant le nombre de pompiers du département d'incendie de la ville de Scotstown,
- Items 45, 48 de la liste des comptes à payer

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 30.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 7 novembre 2016, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Karen Blouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2016-10-126, 2016-10-130, 2016-10-131, 2016-10-132, 2016-10-133.

Signé ce 4 octobre, 2016

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2016-10-137